

Séance du 18 Mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué se réunira sous la présidence de Monsieur François DODELIN, Maire de GOUPILLIÈRES.

Présents :

MM. René DELAFOSSE – Michel DAVID – Michel FOSSÉ – Éric BÉNARD et Gérard LETELLIER ;

Mmes Catherine JOUIS – Josiane LESUEUR et Annick LEROUX.

Absents excusés : Mme Jocelyne CHEVAL donne pouvoir à Mme Catherine JOUIS ;
M. Alain GUILBERT donne pouvoir à M. François DODELIN.

Secrétaire de séance : M. Éric BÉNARD

Convocation des membres du Conseil municipal le Vendredi 11 Mars 2022

I] – Approbation du compte rendu du 04 Février 2022 :

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des voix.

II] – Délibération pour ne pas fiscaliser la participation au Syndicat des Bassins Versants :

Pour ne pas alourdir le montant des impôts locaux, Monsieur le Maire propose de ne pas fiscaliser la participation au Syndicat des Bassins Versants.

Le montant de cette participation sera inscrit au budget 2022, au compte « 6554-Contribution aux organismes de groupe ».

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix vote pour.

III] – Délibération pour l'achat d'un terrain au consort LASSIRE :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acheter une bordure de terrain au consort LASSIRE, route de Savenelle, afin de pouvoir élargir cette partie de route. Il est proposé un prix d'achat de 5 € le m² et la prise en charge des frais de géomètre.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix accepte la proposition.

IV] – Délibération concernant le tarif de casse de la vaisselle de la Salle Polyvalente :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer afin de fixer les tarifs de casse de la vaisselle de la salle polyvalente. Les tarifs ont été fixés suivant l'annexe joint à cette délibération.

Le conseil municipal approuve les tarifs de casse à l'unanimité des voix

V] – Délibération pour verser une subvention à l'école de Goupillières pour une sortie à Lillebonne :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de verser une subvention à l'école de Goupillières pour une sortie pédagogique à LILLEBONNE.

Il est proposé une participation de 8 € par enfants (37 élèves) soit un total de 296 € qui sera versé au profit de la coopérative scolaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix.

VI] – Délibération pour renouveler la convention avec « ROUEN GUÊPES » :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention avec la société « ROUEN-Guêpes ». Les montants des interventions proposés sont identiques à 2021 et seront pris en charge par la commune.

Le conseil municipal accepte le renouvellement de la convention à l'unanimité des voix.

VII] – Délibération demande de subvention du « CLIC Seine-Austreberthe » :

Le « CLIC Seine-Austreberthe » sollicite une aide pour l'année 2022 d'un montant de 0,30 € par habitant soit pour notre commune une subvention de 129 € calculée sur la base de 430 habitants.

Le conseil municipal accepte de verser cette aide à l'unanimité des voix.

VIII] – Délibération pour l'acquisition d'un columbarium :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal des devis qu'il a reçus pour la construction d'un columbarium dans le cimetière communal. Il présente des devis qui s'élèvent, respectivement, à 7 300 € TTC pour le 12 cases et 4 590 € TTC pour le 9 cases.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix de demander un nouveau devis à l'entreprise BURETTE pour un columbarium de 9 cases afin de le comparer avec l'entreprise PERAZZI.

IX] – Délibération concernant le tarif de réservation d'un emplacement columbarium ainsi que les tarifs des concessions et jardin des urnes dans le cimetière :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de réviser les tarifs des concessions dans le cimetière et de fixer les tarifs de réservation d'un emplacement dans le columbarium.

Pour mémoire, les tarifs actuels d'un emplacement dans le cimetière sont les suivants :

Pour 30 ans :	1 personne = 50 €	Pour 50 ans :	1 personne = 70 €
	2 personnes = 65 €		2 personnes = 85 €
	3 personnes = 80 €		3 personnes = 100 €
Les jardins			
des urnes :	4 personnes = 95 €		4 personnes = 115 €

PV 2022/2 du 18/03/2022

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des voix de réviser les tarifs comme ci-dessous.

Pour 30 ans :	1 personne = 100 €	Pour 50 ans :	1 personne = 140 €
	2 personnes = 130 €		2 personnes = 170 €
	3 personnes = 160 €		3 personnes = 200 €

Les jardins
des urnes :

4 personnes = 190 €	4 personnes = 230 €
---------------------	---------------------

De plus, les tarifs de réservation d'un emplacement columbarium sont fixés :

Pour 30 ans, 1 emplacement = 630 €.

XI] – Élaboration des tours de tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022 :

Le tableau des tours de tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022 est établi.

XII] – Questions Diverses :

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une date a été fixée pour faire le repas des anciens. Il aura lieu le dimanche 15 Mai prochain.
- De plus, il les informe que la rentrée scolaire 2022-2023 est prévue avec 36 élèves.
- Il leur fait part que Madame THOMAS, qui représente la société ISIDOR et nous livre les repas de la cantine, est passée pour un bilan de milieu d'année.
- Monsieur Michel DAVID demande à Monsieur le Maire s'il a des nouvelles concernant la situation de Monsieur LECACHEUR et de Madame DELESTRE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.